

2025-116



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°116

**Convocation envoyée,  
affichée le : 13/11/2025**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 21/11/2025**

### **Objet : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE TITRE DE RECETTES**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise CAPUS

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

**Absents :** BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que le Service Comptable d'Espalion a transmis un bordereau de situation sur une créance éteinte. Une créance éteinte est une créance dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, s'imposant à la collectivité et s'opposant à toute action en recouvrement.

La créance éteinte concerne un abonnement au marché hebdomadaire pour un montant de 92.96 € pour l'année 2024.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

--	--

2025-116

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le bordereau de situation dressé par le Service de Gestion Comptable d'Espalion et la publication au BODACC pour clôture pour insuffisance d'actif d'un montant de 92.96 € ;

**Considérant** qu'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcé,

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'ADMETTRE** en créance éteinte 92.96 € sur le budget principal ;

**ARTICLE 2 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros

Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

